

Questions au Feuilleton

2. A-t-on reçu des plaintes au sujet de l'escale que l'on fait présentement à Victoria et, dans l'affirmative, combien en a-t-on reçues?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Les réponses fournies par la Commission canadienne des transports sont les suivantes: 1. Non.

2. Le Comité de transport aérien n'a reçu aucune plainte.

LES IMPORTATIONS DE PIÈCES D'AUTOMOBILES DES É.-U.

Question n° 622—**M. Rowland:**

1. Le gouvernement canadien importe-t-il des États-Unis des pièces d'automobiles qui contiennent du chrome provenant de la Rhodésie du Sud et, dans l'affirmative, quelle a été la valeur de ces pièces importées chaque année de 1968 à 1972?

2. Le décret ministériel 2339 de 1968 est-il encore en vigueur et, dans l'affirmative, s'applique-t-il à l'importation directe et indirecte du chrome rhodésien?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Les renseignements ne sont pas disponibles.

2. Oui, le décret du conseil 2339 de 1968 est encore en vigueur et s'applique à l'importation directe et indirecte du chrome rhodésien.

LES RECETTES DE HOCKEY CANADA POUR LES MATCHES CANADA-URSS

Question n° 626—**M. Rose:**

Quelle est la part que Hockey Canada retire a) des recettes de la série Canada-URSS, b) des autres parties jouées en Europe?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Hockey Canada est une société privée constituée d'après l'article 2 de la loi sur les compagnies. Le gouvernement fédéral accorde, il est vrai, des subventions à Hockey Canada, mais le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas qualité pour divulguer la part que Hockey Canada a retiré a) des recettes de la série Canada-URSS, b) des autres matches disputés en Europe.

LA RÉMUNÉRATION DES REPRÉSENTANTS DE HOCKEY CANADA

Question n° 627—**M. Rose:**

Quels sont les montants des honoraires, des rémunérations et des salaires versés à tous les représentants de Hockey Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Hockey Canada est une société privée constituée d'après l'article 2 de la loi sur les compagnies. Le gouvernement fédéral accorde, il est vrai, des subventions à Hockey Canada, mais le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas qualité pour divulguer les montants des honoraires, des rémunérations et des salaires versés à tous les représentants et officiels de Hockey Canada.

LE PROJET D'INCLUSION DES SERVICES D'OPTOMÉTRIE ET DE SOINS DENTAIRES DANS L'ASSURANCE-MALADIE

Question n° 684—**M. Muir:**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il entrepris des études pour inclure les services d'optométrie et de soins dentaires dans le Programme d'assurance-maladie et, dans

[M. Reynolds.]

l'affirmative, a) quelles sont ces études, b) qui les a entreprises et c) quel a été le coût de chacune?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le ministère effectue périodiquement une estimation de ce qu'il en coûte à la population du Canada pour les divers services de santé, autres que ceux qui sont assurés par les principaux régimes d'assurance—qu'ils soient dispensés en vertu de dispositions actuelles ou à titre de service assuré. Les services d'optométrie et les soins dentaires sont parmi les services de santé étudiés. Ce sont des spécialistes du ministère qui font ces estimations et leur coût est porté au compte de dépenses annuelles de l'administration des programmes. Comme elles sont effectuées entièrement au ministère, ces études n'ont pas reçu de nom particulier.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES

Question n° 774—**M. Leggatt:**

1. Quel a été le montant total d'argent a) demandé et b) attribué dans le cadre du Programme des initiatives locales durant l'année financière terminée le 31 mars 1972, pour chacun des centres suivants, (i) Vancouver, (ii) Winnipeg, (iii) Toronto et (iv) Montréal?

2. Quel a été le montant total a) demandé et b) attribué en vertu du Programme des initiatives locales au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1972, pour des subventions culturelles dans chacun des centres suivants, (i) Vancouver, (ii) Winnipeg, (iii) Toronto et (iv) Montréal?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. a) Le ministère n'est pas en mesure de fournir ces renseignements à moins d'effectuer une recherche onéreuse car les données relatives aux demandes refusées n'ont pas été versées à l'ordinateur. b) (i) Vancouver: \$6,147,618; (ii) Winnipeg: \$5,291,098; (iii) Toronto: \$4,864,347; (iv) Montréal: \$18,400,235.

2. a) Le ministère n'est pas en mesure de fournir ces renseignements à moins d'effectuer une recherche onéreuse car les données relatives aux demandes refusées n'ont pas été versées à l'ordinateur. b) (i) Vancouver: \$832,236; (ii) Winnipeg: \$207,868; (iii) Toronto: \$906,015; (iv) Montréal: \$1,156,307.

LE PROGRAMME HORIZONS NOUVEAUX EN ALBERTA

Question n° 828—**M. Mazankowski:**

1. Aux termes du Programme Horizons nouveaux et jusqu'au 10 janvier 1973, qui a demandé et retenu des subventions dans la province de l'Alberta?

2. Quelle est l'adresse de chaque requérant?

3. Combien chacun d'eux a-t-il reçu?

4. Quel était le projet présenté par chaque requérant?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1, 2, 3

Noms et adresses	Montant de la subvention \$
Centennial Club #25	
a.s. de M. Peter Larsen, président 4737, 34 ^e rue Red Deer (Alberta)	1,000
Camrose Golden Club	
a.s. de M ^{me} Oma Huolt, présidente 4856, 51 ^e rue Camrose (Alberta)	600